Histoire des ARTS

1 semaine avant l'épreuve orale :

Chaque candidat présente au jury une liste pour l'oral, comprenant :

- 1 thématique au choix
- 1 problématique
- 5 objets d'étude (3 au minimum sont étudiés en classe de Troisième)
- 3 domaines minimums sont représentés

(Voir la grille pour l'oral à imprimer et à compléter).

L'épreuve orale :

- Le candidat présente son porte-folio au jury.
- Le candidat dispose de 15 minutes de préparation sans autre document que l'objet d'étude choisi par le jury parmi la liste du candidat.
- L'oral se déroule en deux temps :
  - un exposé (5 minutes)
  - suivi d'un entretien avec le jury (10 minutes).

L'évaluation :

- Elle est sur 20 points.
- Elle est affectée d'un coefficient 2.
- Ces points sont pris en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet et d'une mention, selon le décompte des points obtenus par le candidat.

Évaluation de l'histoire des arts à compter de la session 2012 (extrait de la circulaire n° 2011-189 du 3-11-2011)